

Ouest France du vendredi 25 JUL. 2025

rubrique AVIS ADMINISTRATIF

**Prescription de la modification
de droit commun n° 1
du Plan local d'urbanisme**

AVIS

Par délibération en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme de Joué-sur-Erdre afin de faire évoluer le règlement et le zonage pour changement de destinations possibles de certains bâtiments.

À cette fin, une concertation préalable avec la population se déroule sur une période de 5 mois allant du 10 juillet 2025 au 10 décembre 2025 inclus.

Pendant toute la durée de la concertation jusqu'à l'arrêt du projet, le dossier explicatif du projet est à disposition du public à la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune de Joué-sur-Erdre <https://www.jouesurerdre.fr>

Une information relative à cette modification de droit commun n° 1 sera relatée dans le flash info mensuel du mois de septembre 2025.

Le public peut consigner ses observations sur le registre en mairie, ou les adresser par écrit en mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, ou par mail adressé à mairie@jouesurerdre.fr

À l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au conseil municipal pour ouverture ultérieure d'une enquête publique.

Presse Océan vendredi 25 juillet 2025

**Prescription de la modification
de droit commun n° 1
du Plan local d'urbanisme**

AVIS

Par délibération en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme de Joué-sur-Erdre afin de faire évoluer le règlement et le zonage pour changement de destinations possibles de certains bâtiments.

À cette fin, une concertation préalable avec la population se déroule sur une période de 5 mois allant du 10 juillet 2025 au 10 décembre 2025 inclus.

Pendant toute la durée de la concertation jusqu'à l'arrêt du projet, le dossier explicatif du projet est à disposition du public à la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune de Joué-sur-Erdre

<https://www.jouesurerdre.fr>

Une information relative à cette modification de droit commun n° 1 sera relatée dans le flash info mensuel du mois de septembre 2025.

Le public peut consigner ses observations sur le registre en mairie, ou les adresser par écrit en mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, ou par mail adressé à

mairie@jouesurerdre.fr

À l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au conseil municipal pour ouverture ultérieure d'une enquête publique.